

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 10 juin 2022. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le quatorzième jour de juin deux-mille-vingt-deux, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 52 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11716-06-2022

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2022 de la manière suivante :

→ En modifiant :

- 5.5 Proposition de Informidata inc. – contrat de prestation de services informatiques

Par

- 5.5 Fin de l'entente de service avec Solution Infomédia et signature du contrat de services informatiques avec Innovation Cube Noir inc.

→ en retirant :

- 7.10 Embauche d'un agent de mobilisation du service d'accueil des nouveaux arrivants (sujet reporté)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11717-06-2022

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022 a été courriellé à chacun des élus le 10 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Guy Bernatchez, préfet, présente son rapport d'activité pour la période du 11 mai au 14 juin 2022.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11718-06-2022

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 mai 2022*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 mai 2022*:

Paiements : 510 053,40 \$

Factures : 150 147,83 \$

TOTAL : 660 201,23 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11719-06-2022

Approbation du *Rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 31 mai 2022*

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 31 mai 2022* de 2 309,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, MARCEL SOUCY, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif aux frais de déplacement des élus et des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie remplaçant les règlements numéros 2017-348 et 2017-350 relatifs aux frais de déplacement et de représentation des élus et des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Frais de transport
- Frais de repas
- Frais d'hébergement
- Pièce justificative
- Frais remboursés par un organisme
- Autorisation
- Entrée en vigueur

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, JOËL CÔTÉ, maire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement visant à abroger le règlement numéro 95-108 intitulé *Règlement numéro 95-108 consistant à créer un fonds de roulement pour la MRC de Denis Riverin au montant de 50 000 \$.*

Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

- Abrogation du règlement numéro 95-108
- Entrée en vigueur

Un projet de règlement est soumis à chacun des élus.

Joël Côté

Maire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

RÉSOLUTION NUMÉRO 11720-06-2022

Fin de l'entente de service avec Solution Infomédia et signature du contrat de services informatiques avec Innovation Cube Noir inc.

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service avec Solution Infomédia (9044-7152 Québec inc.) prend fin le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le 16 juin 2022, la direction de la MRC de La Haute-Gaspésie a transmis un avis formel, par courriel, pour mettre fin à l'entente de service avec Solution Infomédia ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prendra fin 30 jours après la réception de l'avis formel de la direction de la MRC, soit le 16 juillet 2022, comme mentionné dans le courriel du 16 juin 2022 du directeur général de Solution Infomédia ;

CONSIDÉRANT le devis numéro 300006 descriptif des items mensuels et le contrat de services informatiques de Innovation Cube Noir inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mette fin à l'entente de service avec Solution Infomédia le 16 juillet 2022.
2. autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer, pour et au nom de la MRC, le devis numéro 300006 descriptif des items mensuels au coût de 2 721,41 \$, incluant les taxes, de Innovation Cube Noir inc.
3. autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de services informatiques, incluant ces annexes, avec Innovation Cube Noir inc., pour une période initiale d'un an, débutant le 14 juin 2022, et se renouvèlera par la suite pour des périodes successives d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉFET SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE 2021

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. Guy Bernatchez, préfet, fait rapport aux citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe 2021.

Ce rapport sera affiché sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11721-06-2022

Appui la MRC de Matawinie, demande de révision législative – régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie demande un appui aux MRC du Québec relatif à sa résolution CM-05-169-2022 intitulée *Demande de révision législative – régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral – décision* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie :

1. demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement proposé par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations et instaurant un régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral.
2. demande que cette démarche permette d'en assurer une facilité d'application et de compréhension pour l'ensemble des intervenants concernés et que la démarche se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux locaux et régionaux.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie partage les motifs invoqués par la MRC de Matawinie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC de Matawinie :

1. qui demande au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement proposé par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations et instaurant un régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral.
2. qui demande que cette démarche permette d'en assurer une facilité d'application et de compréhension pour l'ensemble des intervenants concernés et que la démarche se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux locaux et régionaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11722-06-2022

Appui la MRC du Val-Saint-François, demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation du programme PRABAM

CONSIDÉRANT la résolution CM-2022-05-20 de la MRC du Val-Saint-François intitulée *Résolution demandant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation du programme PRABAM* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie partage les motifs invoqués par la MRC du Val-Saint-François.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la MRC du Val-Saint-François qui demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11723-06-2022

Appui la MRC d'Abitibi, augmentation de l'aide financière accordée par le ministère de la Sécurité publique pour la formation des nouveaux pompiers

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi demande un appui aux MRC du Québec relatif à sa résolution AG-069-04-2022 intitulée *MRC Brome-Missisquoi – augmentation de l'aide accordée par le ministère de la Sécurité publique pour la formation des nouveaux pompiers* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi appuie la démarche initiée par la MRC Brome-Missisquoi demandant à la ministre de la Sécurité publique de revoir à la hausse l'aide financière accordée par son ministère aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie la démarche initiée par la MRC Brome-Missisquoi demandant à la ministre de la Sécurité publique de revoir à la hausse l'aide financière accordée par son ministère aux municipalités pour la formation des nouveaux pompiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11724-06-2022

Délivrance d'un certificat de conformité – Règlement 308-2022 de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

CONSIDÉRANT le règlement 308-2022 de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement 308-2022;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement 308-2022 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le règlement 308-2022 intitulé *Normes sur l'érosion côtière* de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11725-06-2022

Avis d'intervention du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, projet d'agrandissement de la réserve faunique des Chic-Chocs

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a signifié à la MRC de La Haute-Gaspésie un avis décrivant le projet d'intervention d'agrandissement de la réserve faunique des Chic-Chocs, lequel pourrait avoir un impact sur l'aménagement du territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'intervention pour ce projet ne contrevient pas au *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie* actuellement en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, que l'intervention projetée d'agrandissement de la réserve faunique des Chic-Chocs est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie* actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 11726-06-2022

Approbation du plan d'action 2022-2023 de la Démarche intégrée en développement social

CONSIDÉRANT le plan d'action 2022-2023 de la Démarche intégrée en développement social de la MRC de La Haute-Gaspésie, daté juin 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le plan d'action 2022-2023 de la Démarche intégrée en développement social de la MRC de La Haute-Gaspésie, daté juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11727-06-2022

Fonds régions et ruralité – volet 2, aides financières accordées, projets

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 16 mai 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder des aides financières pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 - *Soutien à la compétence de développement local et régional*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants pour leur projet:

Fonds régions et ruralité – volet 2	
<i>Fonds Soutien aux entreprises</i>	
8 000 \$	JG Gaspésie (amusement) <i>Volet 2 - achats équipements</i>
6 790 \$	École de conduite Le virage <i>Volet 2 - nouvelle voiture électrique</i>
10 000 \$	Transport Mathieu Langlais inc. <i>Démarrage (transport de bois d'œuvre)</i>
20 000 \$	Les Aventures Gaspésiennes <i>Achat d'un bateau (sorties en mer)</i>
<i>Fonds Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
20 000 \$	Nourrir notre monde Projet <i>Laboratoire Nourrir notre monde (LAB-NNM) an 2 et an 3</i>
9 500 \$	École de l'Anse Sainte-Anne-des-Monts <i>Projet cour d'école</i>
9 870 \$	Carrefour socioculturel des Caps <i>Projet camping - phase 2</i>
10 000 \$	Les Productions de la Salle Comble <i>Achat d'une nouvelle enseigne lumineuse</i>
<i>Fonds Activité et animation du milieu</i>	
5 000 \$	Village Grande Nature - <i>Festival Véhicules hors route de Saint-Octave-de-l'Avenir du 23 au 25 juin 2022</i> - <i>Festival de Folklore de Saint-Octave-de-l'Avenir du 26 au 28 août 2022</i>
10 000 \$	Choc Événements <i>Édition 2022 de l'Ultra-Trail des Chic-Chocs</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11728-06-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, *Projet de pérennisation – phase 3* de Exploramer

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 16 mai 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 100 000,00 \$ à Exploramer de Sainte-Anne-des-Monts pour son *Projet de pérennisation – phase 3*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 100 000,00 \$ à Exploramer de Sainte-Anne-des-Monts pour son projet *Projet de pérennisation – phase 3*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11729-06-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, *Projet 2^e étape* de CLA inc.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 16 mai 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 100 000,00 \$ à CLA inc. de Sainte-Anne-des-Monts pour son *Projet 2^e étape*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 100 000,00 \$ à CLA inc. de Sainte-Anne-des-Monts pour son *Projet 2^e étape*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11730-06-2022

Fonds régions et ruralité – volet 2, aides financières accordées, projets

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 8 juin 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder des aides financières pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 - *Soutien à la compétence de développement local et régional*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde aux organismes les montants suivants pour leur projet:

Fonds régions et ruralité – volet 2	
Fonds <i>Soutien aux entreprises</i>	
10 000 \$	Projet Séquoia – Sainte-Anne-des-Monts <i>Aménagement d'un nouveau local pour l'entreprise</i>
Fonds <i>Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
4 000 \$	Concertation Jeunesse <i>Place aux jeunes de La Haute-Gaspésie – Financement année 2022-2023</i>
10 000 \$	Parc et Mer Mont-Louis <i>Activités nautiques</i>
Fonds <i>Activité et animation du milieu</i>	
1 000 \$	Club Lions de Mont-Louis <i>Réparations à la halte routière</i>
1 500 \$	Expé Aventures – Sainte-Anne-des-Monts <i>Présentation de films IF3 de vélo de montagne</i>
Fonds <i>Priorités tourisme/agroalimentaire</i>	
5 000 \$ Montant retiré	Les Jardins de la Baie Cap-Chat Réf./MRC : Résolution n° 11533-11-2021 Réf./CLD : Abrogation résolution CI-1453-10-21 (5 000 \$)/bourse PDZA – <i>entreprise déménagée à l'extérieur du territoire de La Haute-Gaspésie</i>
Fonds <i>Surplus CLD</i>	
20 000 \$	Regroupement des MRC de la Gaspésie <i>Projet de pérennisation du VHR en Gaspésie</i>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11731-06-2022

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, *Projet Gestion des risques entourant la pratique d'activités de plein air en Haute-Gaspésie* de Philippe Gautier et compagnie inc.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 8 juin 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 5 748,75 \$ à Philippe Gautier et compagnie inc. pour son projet *Gestion des risques entourant la pratique d'activités de plein air en Haute-Gaspésie*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – *Projets ``Signature innovation`` des MRC*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 5 748,75 \$ à Philippe Gautier et compagnie inc. pour son projet *Gestion des risques entourant la pratique d'activités de plein air en Haute-Gaspésie*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 - Projets ``Signature innovation`` des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11732-06-2022

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, projet *Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie, 2022, phase 1* de Coopérative de solidarité de développement récréotouristique des Chic-Chocs

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 8 juin 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 87 500,00 \$ à la Coopérative de solidarité de développement récréotouristique des Chic-Chocs pour son projet *Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie, 2022, phase 1*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets ``Signature innovation`` des MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 87 500,00 \$ à la Coopérative de solidarité de développement récréotouristique des Chic-Chocs pour son projet *Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie, 2022, phase 1*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 - Projets ``Signature innovation`` des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11733-06-2022

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, projet *Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie, 2022, phase 2* de Coopérative de solidarité de développement récréotouristique des Chic-Chocs

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 8 juin 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 40 000,00 \$ à la Coopérative de solidarité de développement récréotouristique des Chic-Chocs pour son projet *Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie, 2022, phase 2*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets ``Signature innovation`` des MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 40 000,00 \$ à la Coopérative de solidarité de développement récréotouristique des Chic-Chocs pour son projet *Développement du ski hors-piste en Haute-Gaspésie, 2022, phase 2*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 - Projets ``Signature innovation`` des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11734-06-2022

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière accordée, projet *Développer le secteur de vélo de montagne, diversifier l'hébergement, location de vélo de montagne et faciliter l'accès aux installations* de Coopérative RAC

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 8 juin 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 67 075,00 \$ à la Coopérative RAC pour son projet *Développer le secteur de vélo de montagne, diversifier l'hébergement, location de vélo de montagne et faciliter l'accès aux installations*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets ``Signature innovation`` des MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 67 075,00 \$ à la Coopérative RAC pour son projet *Développer le secteur de vélo de montagne, diversifier*

l'hébergement, location de vélo de montagne et faciliter l'accès aux installations, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 - Projets ``Signature innovation`` des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11735-06-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, *Projet Airstreams* de Les Chalets Valmont

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 8 juin 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 50 000,00 \$ à Les Chalets Valmont pour son *Projet Airstreams*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 50 000,00 \$ à Les Chalets Valmont pour son *Projet Airstreams*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11736-06-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Municipalité Amie des aînés (MADA) - financement* de MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 8 juin 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 291 700,00 \$ pour trois ans à la MRC de La Haute-Gaspésie pour son projet *Municipalité Amie des aînés (MADA) - financement*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 291 700,00 \$ pour trois ans à la MRC de La Haute-Gaspésie pour son projet *Municipalité Amie des aînés (MADA) - financement*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11737-06-2022

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière accordée, projet *Démarrage* de Distillerie Cap-Chat

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 8 juin 2022 au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie d'accorder une aide financière de 100 000,00 \$ à Distillerie Cap-Chat pour son projet *Démarrage*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 100 000,00 \$ à Distillerie Cap-Chat pour son projet *Démarrage*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11738-06-2022

Approbation de la reddition de comptes 2021-2022 du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* : *Axe Vitalisation* du MAMH

CONSIDÉRANT la reddition de comptes 2021-2022 du Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la reddition de comptes 2021-2022 du Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11739-06-2022

Transfert des surplus non affectés et des équipements informatiques du Service d'accueil des nouveaux arrivants à Haute-Gaspésie me voici

CONSIDÉRANT QUE le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de La Haute-Gaspésie est sous la gestion administrative de la MRC de La Haute-Gaspésie ou du CLD de La Haute-Gaspésie depuis plus de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le principal bailleur de fonds du SANA de La Haute-Gaspésie est le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère gère deux programmes d'aide financière, soit le *Programme d'appui aux collectivités* et le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère détermine les organismes admissibles à ses programmes et que la MRC est admissible à gérer seulement un des deux programmes, soit le *Programme d'appui aux collectivités* ;

CONSIDÉRANT l'intégration prochaine des services de développement économique (CLD de La Haute-Gaspésie) dans la MRC de La Haute-Gaspésie, on en a convenu de créer un organisme à but non lucratif admissible à gérer le *Programme d'appui aux collectivités* et le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le Ministère et le CLD de La Haute-Gaspésie relative au *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* prendra fin le 30 juin 2022 et, comme exigé par le Ministère, les surplus seront retournés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie continuera de gérer l'entente du *Programme d'appui aux collectivités* jusqu'à ce que Haute-Gaspésie me voici puisse en prendre la gestion, soit après au moins un an d'existence selon les exigences du Ministère ;

CONSIDÉRANT QUE dès le 1^{er} juillet 2022, Haute-Gaspésie me voici, nouvel organisme à but non lucratif, gèrera la prochaine entente du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. transfère à Haute-Gaspésie me voici les surplus du SANA reliés aux activités et aux anciens programmes, soit Réussir l'intégration (PRint) et Mobilisation-Diversité (PMD) au 30 juin 2022, les sommes transférées tiendront compte des retenues et des frais de gestion auxquels la MRC de La Haute-Gaspésie a droit.
2. transfère à Haute-Gaspésie me voici les équipements informatiques et les stations de travail du SANA, lesquels sont nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11740-06-2022

Adoption de la *Politique Municipalité amie des aînés 2022-2025* et de son plan d'action

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de La Haute-Gaspésie de réaliser une Démarche Municipalité amie des aînés pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mandaté M. Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, comme élu responsable des questions aînées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mandaté un comité de pilotage pour élaborer la politique des aînés et son plan d'action à partir des besoins identifiés par les aînés eux-mêmes;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage a effectué son mandat.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte la *Politique Municipalité amie des aînés 2022-2025* et son plan d'action élaborés dans le cadre de la Démarche Municipalité amie des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11741-06-2022

Création du comité de suivi MADA

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de La Haute-Gaspésie de réaliser une Démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution numéro 11740-06-2022, la MRC a adopté la *Politique Municipalité amie des aînés 2022-2025*;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA nécessite la création d'un comité de suivi, lequel comité aura pour mandat :

- de suivre la mise en œuvre du plan d'action de la *Politique Municipalité amie des aînés 2022-2025*,
- de proposer des correctifs s'ils s'avèrent nécessaires,
- de mettre en œuvre certaines actions en plus de documenter la mise en œuvre en préparation de la prochaine mise à jour de la politique.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE procède à la création d'un comité de suivi MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des questions aînées :

Membres du Chantier aînés - MADA		
Acteur MADA	Contact	Responsabilité MADA
Municipalités		
Cap-Chat	Mathieu-Olivier St-Louis	Personne responsable des aînés, conseiller
Sainte-Anne-des-Monts	Arianne Lévesque	Personne responsable des aînés, conseillère
La Martre	Marie-Laure Rioux	Personne responsable des aînés, conseillère
Marsoui	Renée Gasse	Personne responsable des aînés, mairesse
Rivière-à-Claude	Johanne Castonguay	Personne responsable des aînés, conseillère
Mont-Saint-Pierre	Maryse Ouellet	Personne responsable des aînés, conseillère
St-Maxime-du-Mont-Louis	Claude Bélanger	Personne responsable des aînés, maire
Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Jean-Marc Desroches	Personne responsable des aînés, conseiller
TNO - MRC de La Haute-Gaspésie	Guy Bernatchez	Personne responsable des aînés, préfet
MRC de La Haute-Gaspésie	Magella Emond	Personne responsable des aînés, maire
Organismes du milieu		
CAB des Chic-Chocs	Geneviève Gagné ou Cynthia Duguay	Direction ou intervenante ITMAV
SAGIM	Kathia-Lina Pelletier	Intervenante
Entre-Tiens de La Haute-Gaspésie	Hélène Saint-Laurent	Directrice générale

Société d'histoire de La Haute-Gaspésie	Marc-Antoine Deroy	Directeur général
Maison L'Essentielle	Mélissa Fortin	Directrice générale
Club des 50 ans et plus, représentant régional	Gérald Gagné	Acteur aîné : vie active, activités loisirs et culture, etc.
Association La Croisée	Steve Ouimet	Directeur général
Secteurs public ou parapublic		
CISSS-CLSC soutien à domicile – ressources intermédiaires, ressources de type familial et RSI-PA	Valérie Asselin	Intervenante aux services de soutien à domicile
CISSS-organisation communautaire et comité maltraitance	Alexis Dumont-Blanchet	Organisateur communautaire
MRC/CLD de La Haute-Gaspésie	Jean-Simon Vigneault	Directeur général adjoint
Direction de la santé publique	Érika Gallant	Agente de promotion de la santé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 11742-06-2022

Approbation de la mise à jour 2021 du *Plan de transport adapté de la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la mise à jour 2021 du *Plan de transport adapté de la MRC de La Haute-Gaspésie* de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan définit les paramètres du service que la MRC de La Haute-Gaspésie offre à la population et servira de cadre général de référence à la Régie pour la mise en œuvre de l'offre de transport aux citoyennes et citoyens.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve la mise à jour 2021 du *Plan de transport adapté de la MRC de La Haute-Gaspésie* de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11743-06-2022

Programme de subvention au transport adapté – demande d'aide financière 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a acquis la compétence en matière de transport adapté, par le règlement numéro 2004-200;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a confié à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM), organisme délégué, qui organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2014 pour la gestion du service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté les prévisions budgétaires 2021 par le règlement numéro 2021-388 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2021, par la résolution numéro 11742-06-2022;

CONSIDÉRANT QUE la RÉGIM a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le plan de transport et de développement des services 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la MRC de La Haute-Gaspésie prévoit contribuer en 2021 pour une somme de 93 600,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, 1700 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 9 000 déplacements en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes*, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du *Programme de subvention au transport adapté – volet 1*, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. confirme au ministère des Transports du Québec son engagement de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.
2. demande au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 198 000,00 \$ dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté – volet 1*, pour l'année 2021.
3. demande au ministère des Transports du Québec d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.
4. autorise la direction générale et secrétaire-trésorière de la RÉGIM à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.
5. transmette la présente résolution à la RÉGIM afin qu'elle l'achemine au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AFOGÎM

Correspondance de M. Louis Gauthier, ingénieur forestier et directeur général de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie – Les Îles (AFOGÎM), ayant pour objet *Représentant à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM*, datée du 20 mai 2022.

L'AFOGÎM tiendra son assemblée générale annuelle le 17 juin 2022 à Percé, en tant que partenaire de la forêt privée, le monde municipal peut désigner un représentant, par territoire de MRC, avec droit de vote à cette assemblée.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie décline l'invitation, aucun de ses membres n'est disponible pour assister à cette assemblée. L'AFOGÎM en sera informée par écrit.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11744-06-2022

Appel de propositions pour la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux sur les terres publiques intramunicipales 2022

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2022 la direction de la gestion des forêts de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a confirmé un financement de 393 000,00 \$ pour assurer l'amélioration de l'habitat du caribou en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie peut réaliser des travaux sur les terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit agir rapidement pour procéder à des octrois de contrats pour assurer la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut procéder à des octrois de gré à gré basés sur une grille de taux reconnue par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE ce processus est beaucoup plus rapide que le processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE des entrepreneurs locaux ont été invités à signifier leur intérêt et à convenir d'une distribution équitable des travaux répondant aux besoins de chacun;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'expiration du délai, aucun entrepreneur invité n'a proposé un partage des travaux sur les terres publiques intramunicipales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE lance un appel de propositions permettant de distribuer les travaux sur la base du prix comme facteur discriminant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11745-06-2022

Fonds de développement culturel, projet *Exposition d'art public au parc Alphonse-Couturier* de Mandoline hybride, aide financière accordée

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 4 500,00 \$ de Mandoline hybride pour le projet *Exposition d'art public au parc Alphonse-Couturier* présentée dans le cadre du Fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le cout du projet s'élève à 8 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond au cadre de référence de l'*Avenant de l'Entente Programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel »*, signé entre la ministre de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Gaspésie, et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 4 500,00 \$ à Mandoline hybride pour le projet *Exposition d'art public au parc Alphonse-Couturier*, lequel montant sera prélevé dans le Fonds de développement culturel 2022.
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 11746-06-2022

Embauche d'un contractuel pour effectuer une tournée de sensibilisation et d'information relative à la collecte des matières organiques, 3^e voie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie prévoit d'établir la collecte des matières organiques, soit la 3^e voie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit sensibiliser et informer les résidents du territoire à cette nouvelle collecte;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit recourir à une main-d'œuvre supplémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE engage sous contrat à titre temporaire une personne pour effectuer une tournée de sensibilisation et d'information relative à la collecte des matières organiques auprès des résidents de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11747-06-2022

Embauche du préposé aux écocentres, M. Sébastien Kenney

CONSIDÉRANT la période d'achalandage aux écocentres de la MRC de La Haute-Gaspésie entre juin et septembre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie devra remplacer les employés des écocentres qui prendront des vacances au cours de cette période ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC doit recourir à une main-d'œuvre supplémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Sébastien Kenney au poste de préposé aux écocentres, ayant le statut d'emploi temporaire, du 14 juin au 17 septembre 2022, soit 14 semaines, en raison de 40 heures par semaine ;
2. autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à rédiger et signer un contrat de travail avec M. Kenney selon la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20 h 38 à 20 h 41.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 20 h 41.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



